SOIRÉE DES JEUNES —TALENTS—

Mercredi 6 mai 2026 - L'Intégral

Dossier d'inscription

Nom du groupe ou artiste :

Catégorie : ☐ *Musique* ☐ *Danse* ☐ *Théâtre* ☐ *Humour* ☐ *Autre*

Une présentation du groupe / de l'artiste :

Nom et prénom du contact :

Adresse mail :@.....

N° portable :

Liste du matériel (micro - enceinte - lien de la musique)

Indiquez si vous prenez votre propre matériel (la Ville de Belley ne pourra être tenue responsable en cas de perte, vol ou casse du matériel personnel).

Ville de Belley

Autorisation parentale
(pour les mineurs)
& droit à l'image

Si mineur :

Cette autorisation est obligatoire pour que votre enfant participe à la Soirée des jeunes talents 2026.

Sans ce document rempli et signé, il ne sera pas admis à la soirée.

Nom et prénom du jeune :
Adresse mail :@.....
N° portable :

Je soussigné(e), Madame, Monsieur :
Autorise mon enfant à participer à la Soirée des jeunes talents 2026,

Je certifie avoir l'autorité parentale sur cet enfant.

Mineur & majeur :

Nom & prénom du jeune :

Je soussigné·e, Madame, Monsieur :,
responsable légal·e (si élève mineur)

Autorise : ☐ ***Oui*** ☐ ***Non***

La Mairie de Belley à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif mon image ou celle de mon enfant pour les besoins de la réalisation de communication de la Soirée des jeunes talents 2026 sur l'ensemble des supports de communication de la Ville de Belley à compter de la réception du formulaire d'inscription.

Fait le à

Signature du représentant légal ou de l'élève majeur :

Ville de Belley

Réglement intérieur

I. PRÉSENTATION DE L'ÉVÈNEMENT :

Dans le cadre de la soirée des jeunes talents 2026, la Ville de Belley organise une soirée à L'Intégral mercredi 6 mai à 19 h.
Cette soirée est un tremplin pour les groupes et artistes amateurs et a pour objectifs de

- Valoriser l'expression artistique
- Permettre aux jeunes de se produire sur scène

II. PARTICIPANTS

Peuvent s'inscrire à la soirée des jeunes talents : les élèves scolarisés dans les établissements scolaires (collèges et lycées) de Belley, ainsi que les étudiants de première année scolarisés à Belley et/ou habitant Belley. Les participants peuvent se présenter seuls ou en groupe.

III. INSCRIPTION

- Toutes catégories artistiques.
- Dossier à demander par email.
- Dossier à renvoyer par mail (soireedesjeunestalents@belley.fr) ou à déposer au Centre Social Escale

IV. DOSSIER

- Fiche de renseignements lisible et correctement remplie.
- Fiche d'autorisation de droit à l'image remplie.
- Autorisation parentale

V. ORGANISATION

La participation à la Soirée des jeunes talents 2026 est entièrement gratuite.

Deux créneaux seront dédiés à l'installation et aux divers préparatifs des participants :
samedi 25 avril : répétition son à L'Intégral
mercredi 6 mai : répétition générale sons et lumières à L'Intégral
La soirée des jeunes talents débutera **mercredi 6 mai** à **19 h**.

Les répétitions sont obligatoires pour participer à la soirée des jeunes talents !

DATE LIMITE DE RETOUR DES DOSSIERS VENDREDI 16 JANVIER

Ville de Belley

VI. OBLIGATIONS ET GARANTIES DES PARTICIPANTS

1. Formalité

L'artiste ou le groupe qui n'aura pas correctement rempli les formalités nécessaires, en inscrivant dans la fiche d'inscription des renseignements erronés, faux, illisibles ou incomplets, ne sera pas inscrit.

2. Image - cf Autorisation de droit à l'image

VII. SÉCURITÉ

Les sacs à dos ne sont pas autorisés dans la salle de spectacle, ni nourriture, ni boissons

VIII. ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

Conditions techniques : la Ville de Belley s'engage à organiser la Soirée des jeunes talents et à fournir une salle adaptée et le matériel nécessaire aux artistes. Elle assurera la sécurité des artistes, du public, du personnel et des locaux

Lieu : L'Intégral

Accueil artistes : Les artistes joueront à titre gracieux dans le cadre de leur participation à la soirée.

Matériel : nécessaire aux spectacles artistiques.

La collectivité se réserve le droit :

- D'arrêter la soirée pour des raisons de force majeure : incident susceptible de mettre en danger la sécurité, le bon fonctionnement, déroulement du spectacle et situation sanitaire.
- De décliner toute responsabilité en cas de perte ou dégradation du matériel personnel.

Fait le à

Signature

Ville de Belley